



Pension alimentaire toujours donner elle reclame plus

Par **gurhem**, le **06/03/2009** à **12:05**

je paye une pension a mon ex pour ma fille de 18 ans ,elle sui l ecole des beaux art elle paye 1600 e tous les trois mois mes je ne aucun papier facture note elle me reclame les 1600e or que j ai toujours donner les 200E pour la pension quelle droit j ai vis a vis de ma fille ,je lui paye sin abonnement telephone et quand elle vient me voire si elle a besoin d habit ou autres je lui paye que doit je faire

Par **Tisuisse**, le **06/03/2009** à **16:20**

Bonjour,

Vous ne changez pas le montant de la pension alimentaire que vous devez verser à votre ex-épouse sans avoir un jugement dans ce sens. C'est le JAF qui est compétent. Vous êtes en droit d'exiger les factures.